

REGLEMENT

TROPHEE DE LA SARTHE JEUNES

Saison 2019-2020

Article 1 : Catégories

Le CODEP de la Sarthe organise un Trophée Départemental Jeunes ouvert aux catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.

Le Comité de la Sarthe propose un circuit en plusieurs étapes. **VOIR ANNEXE**

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBad .

Article 2 : Règles

Le Trophée Départemental Jeunes se déroule selon les règles de la BWF et de la FFBad.

Pour les poussins, le filet est positionné à 1m40 au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1.374m du sol au centre du terrain. En simple comme en doubles un match se déroule sans le couloir du fond.

Article 2 bis : Règles particulières TDJ 72

- Un gymnase (5 terrains = 90 matchs par catégorie donc **3 gymnases par journée** (benjamin, minime, cadet)
- L'organisateur devra faire une demande pour être gestionnaire de la compétition sur BADNET.
- L'organisateur confectionne les tableaux qui seront validés par le Juge Arbitre selon le règlement.
- La catégorie cadets-cadettes se joue le dimanche (lycéens qui ont cours le samedi matin).
- Les catégories Benjamins et/ou Minimes peuvent jouer soit le samedi, soit le dimanche.
- La catégorie poussins jouera en simple ou en double aux mêmes dates et lieux que les **RDJ**.
- Les doubles et mixtes ont lieu sur une même journée (samedi (sauf cadet) et/ou dimanche) et par catégorie.
- Si club avec plus de 5 terrains → augmentation du nombre de matchs possible sur une même journée
 - 6 terrains = 120 matchs
 - 7 terrains = 140 matchs

Article 3 : Sur classement :

Le sur classement n'existe plus.

Un joueur est autorisé à jouer dans une catégorie immédiatement supérieure sauf exception après validation par l'ETD

- les Poussins pourront jouer en Benjamin
- les Benjamins pourront jouer en Minimes
- les Minimes pourront jouer en Cadet

Article 4 : Inscriptions

Le comité prend en charge les frais de fonctionnement de Badnet.

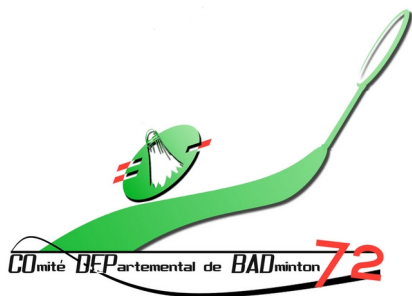
Le Trophée est géré par **Badnet** et les inscriptions se font directement sur celui-ci via le compte du club.

Pour créer ce compte « association » : '**Créer un compte**'

Le club ne peut inscrire que des joueurs dont la licence est validée donc :

ATTENTION : Tout joueur non licencié à la date de clôture des inscriptions ne pourra pas participer à la journée.

- Une licence validée est une licence enregistrée dans **POONA**, réglée à la ligue et validée par celle-ci après réception du paiement.
- Le nombre de joueurs étant limité par le nombre de matchs pouvant être joué sur une journée (voir l'article 2 bis), les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre d'arrivée sur Badnet



- **Les convocations** seront envoyées aux responsables jeunes de chaque club par mail par l'organisateur de la compétition, le lundi précédent la compétition.

Article 5 : Tableaux

- Par catégorie, les joueurs seront répartis par TOP (A, B, C, D, etc.) en fonction de leur moyenne **CPPH**.
- Chaque top sera composé d'une poule unique de 3,4,5, 6 ou 7 joueurs sans phase final. Pour les tops A et B de 8, possibilité de demies-finales et finale possible selon l'échéancier.
- Si tableau de moins de 3 joueurs → tableau annulé
- chaque joueur est réparti dans un top **en fonction de sa position au TOP sur POONA le jour du tirage au sort** (des NC peuvent être amenés à jouer contre des Classés et inversement).
- Les poussins seront répartis en fonction du top 100 poona départemental.

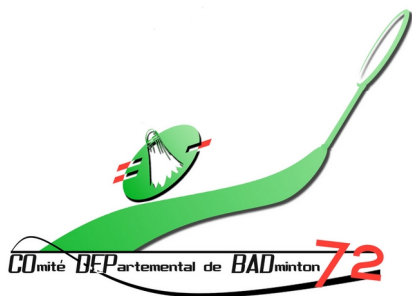
Nombre d'inscrit dans un tableau	Nombre de Top et de poule
1 ou 2	annulé
3	Poule unique
4	Poule unique de 4
5	Poule unique de 5
6	1 top avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ; ½, finale, finale
7	2 tops : 1 d'une poule de 3 et 1 d'une poule de 4, ½ finale, finale
8	2 tops de 2 poules de 4
9	2 tops : Top A de 4 et Top B de 5
10	2 tops de 5
11	1 top avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ½ finale, finale et 1 poule unique de 5.
12	3 tops de 4
13	3 tops : 4,4,5
>13	Tops de 4 et de 5

NB : L'organisateur pourra cependant établir des poules uniques de 6 ou 7 joueurs selon les possibilités de l'échéancier. Les poules de 3 joueurs seront également évitées. Voir mise à jour des règlements sportifs saison 2019-2020.

Article 6 : Horaires

Horaire cadre par journée : Amplitude horaire maximum (8h30/18h30) =100 matchs maximum. Chaque joueur jouera sur une période d'environ 4h, de préférence et dans la mesure du possible : 9h/13h et 13h30/17h30

La catégorie cadets- cadettes se joue le dimanche (lycéens qui ont cours le samedi matin)
 Les autres catégories peuvent se jouer soit le samedi, soit le dimanche.
 Les doubles et mixtes ont lieu sur une même journée (samedi sauf cadet et/ou dimanche) et par catégorie.



Article 7 : Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition, celui-ci devra être en possession de toutes les coordonnées téléphoniques des joueurs de son club inscrits. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

A défaut d'un délégué majeur nommé par le club et présent, le responsable est l'un des parents légaux du joueur ou d'une personne majeure identifiée et doit être présente dans la salle pendant toute la compétition du joueur.

Le juge arbitre ou le soc interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences.

Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

Article 8 : Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase.

Article 9 : Volants

Les volants plumes autorisés sont les volants homologués par la FFBAD :

A consulter [ICI](#)

La catégorie « P12 » est considérée comme « NC » dans le tableau ci-dessous

En simple :

- 2 joueurs classés qui se rencontrent : volants plumes
- 1 joueur classé contre un joueur NC : au choix du joueur NC
- 2 joueurs NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.

En double :

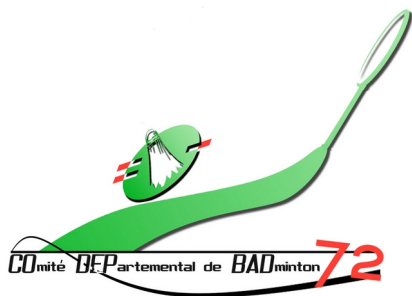
- Une paire "classé + NC" contre une paire de 2 joueurs classés : volants plumes
- Une paire "classé + NC" contre une paire "classé + NC " : volants plumes.
- Une paire de joueurs NC contre une paire de 2 joueurs classés : aux choix de la paire NC
- Deux paires de joueurs classés : volants plumes.
- **Deux paires de NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.**

Les volants plumes sont à la charge des joueurs quel que soit le type de volants.

Le club organisateur doit mettre un volant homologué à la vente qui sera le volant officiel autorisé sur la journée en cas de litige.

Article 10 : Classement

A l'issue de chaque étape, la Commission Départementale Jeunes établit :



Un classement individuel par catégorie qui tient compte des points acquis en fonction de l'avancement de chaque tableau.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.




Un joueur peut s'engager en cours de saison.

Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué.

Un joueur jouant tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre pourra apparaître dans 2 catégories de classement.

Le classement final se fera sur le total des 07 meilleurs résultats obtenus lors des 09 journées.

En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par les critères ci-dessous et dans l'ordre suivant :

-  Le plus grand nombre de participations aux étapes du Trophée Départemental Jeunes de la saison.
-  Le meilleur total de points obtenu sur une étape du trophée. En cas d'égalité, on comparera le second meilleur total et ainsi de suite jusqu'à épuisement.
-  Le joueur le plus jeune.



Le classement concerne toutes les catégories : poussins, benjamins, minimes et cadets en simples garçons et filles et en double hommes, double dames et mixte.

Sur le classement du Trophée Départemental Jeunes sont mentionnés :

Les nom et prénom du joueur ; Son club ; Le nombre de points acquis à chaque journée.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage pendant la compétition :

-  le joueur gagnant son match score le match suivant,
-  arbitre officiel si présent (en tenue officiel)



Pour plus de visibilité, il est conseillé de mettre des scoreurs sur chaque terrain.

Tous les litiges rencontrés au court d'un match doivent être portés à la connaissance du juge-arbitre ou du soc et celui-ci prendra les mesures nécessaires.

En cas d'absence du juge arbitre dans la salle, le soc présent aura la fonction de juge arbitre et prendra les mesures nécessaires en cas de problèmes.

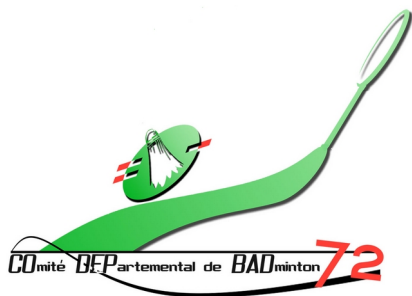
Article 12 : Coaching

Le coaching sera autorisé uniquement aux pauses : Donc à 11 de chaque set et entre chaque set

Article 13 : Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBad (cf guide du badminton), et en particulier tout ce qui concerne la tenue vestimentaire.

Article 14 : Amende



Les joueurs forfaités après tirage au sort sans justification valable (certificat médical ou scolaire) se verront sanctionnés d'une amende de 15 € payable par le club au CODEP 72 et ne pourront participer au RDJ ou TDJ suivant.

Article 15: Barème des points :

Classement	TOP (valable pour chaque catégorie)									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1 ^{er}	50	46	42	38	34	30	26	22	18	14
2 ^{ème}	48	44	40	36	32	28	24	20	16	12
3 ^{ème}	46	42	38	34	30	26	22	18	14	10
4 ^{ème}	44	40	36	32	28	24	20	16	12	8
5 ^{ème}	42	38	34	30	26	22	18	14	10	6
6 ^{ème}	40	36								
7 ^{ème}	38									

Les 5 premiers au classement général seront récompensés à l'issue de la dernière étape.

Barème des points : en cas de 2 poules de 4 en TOP A/B/C/D

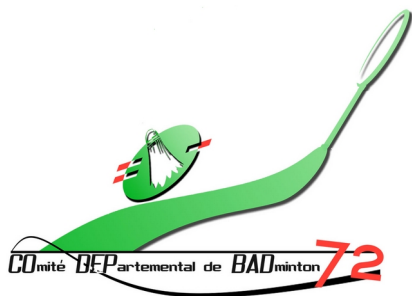
Classement	TOP (valable pour chaque catégorie)									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1 ^{er}	50	42	34	26	18					
2 ^{ème}	48	40	32	24	16					
3 ^{ème}	46	38	30	22	14					
4 ^{ème}	46	38	30	22	14					
5 ^{ème}	42	34	26	18	10					
6 ^{ème}	42	34	26	18	10					
7 ^{ème}	40	32	24	16	8					
8 ^{ème}	40	32	24	16	8					

Article 16. Droit d'inscriptions

Le coût de l'inscription est fixé par le Comité Directeur Départemental à :

- 6€ pour un tableau
- 9€ pour deux tableaux

Ces droits restent acquis au comité



Article 17. Aides à l'organisation

Capacité d'accueil du gymnase : Un gymnase (5 terrains) par catégorie donc **3 gymnases par journée** (benjamin, minime, cadet)

- Si club avec plus de 5 terrains → augmentation du nombre de matchs possible sur une même journée
 - 6 terrains = 120 matchs
 - 7 terrains = 140 matchs.

Article 18. Obligations des clubs

- Un club peut se positionner sur plusieurs journées d'un même week-end (exemple : le samedi et le dimanche).
- Un club ayant 10 terrains peut recevoir deux catégories pour la même journée.
- Un club propose des dates mais ne choisit pas la catégorie qu'il reçoit.
- Pour un équilibre du calendrier, chaque club ayant des jeunes, doit proposer au minimum 4 journées sur le calendrier (toutes compétitions jeunes confondues) sachant que le club aura l'obligation d'accueillir 2 fois sur la saison.
- Si un club ayant des jeunes ne propose aucune date, il ne pourra pas inscrire ses jeunes sur les compétitions fédérales du département.

Articles 19. Cahiers des charges pour les clubs organisateurs

- Buvette/restauration
- Table de marque avec un GEO présent (si pas GEO du club organisateur, GEO autre club autorisé) et une personne pour les annonces (il faut 2 personnes minimum en permanence à la table de marque).
- Un ordinateur avec badnet et une imprimante
- Un ordinateur de secours avec badnet installé
- Coordonnées du GEO pour la journée joignable par le JA et inversement
- Connexion internet
- Une sono pour les différentes annonces